



REGLEMENT DU HC BERNEX-FLAMES

<u>1.</u>	<u>COTISATION</u>	<u>- 2 -</u>
<u>2.</u>	<u>ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET ACCIDENT</u>	<u>- 2 -</u>
<u>3.</u>	<u>MOYEN DE COMMUNICATION</u>	<u>- 2 -</u>
<u>4.</u>	<u>PROFIL DU JOUEUR (WWW.SPORTEASY.NET)</u>	<u>- 2 -</u>
<u>5.</u>	<u>ABSENCE DE LONGUE DUREE OU VACANCES</u>	<u>- 3 -</u>
<u>6.</u>	<u>EVENEMENT</u>	<u>- 3 -</u>
<u>7.</u>	<u>EQUIPEMENT</u>	<u>- 3 -</u>
<u>8.</u>	<u>FAIR-PLAY</u>	<u>- 4 -</u>
<u>9.</u>	<u>COMPORTEMENT</u>	<u>- 4 -</u>
<u>10.</u>	<u>MATERIEL</u>	<u>- 4 -</u>
<u>11.</u>	<u>ENTRAINEMENTS</u>	<u>- 4 -</u>
<u>12.</u>	<u>MATCHES</u>	<u>- 5 -</u>



Le règlement est statué et édité par le Comité. Chaque nouvelle version est ensuite communiquée aux membres.

1. Cotisation

1.1. La cotisation annuelle est de CHF 100.--

Elle couvre en partie : la location de la glace, des pucks et diverses charges.

1.2. La cotisation doit être versée au plus tard le 30 septembre ou avant le deuxième entraînement effectué pour les joueurs rejoignant l'équipe au cours de l'année.

1.3. La cotisation ne pourra en aucun cas être remboursée.

1.4. Une fois la cotisation payée, le joueur recevra par e-mail un lien lui permettant de s'ajouter sur le site (www.sporteasy.net) et son adresse e-mail sera ajoutée à l'adresse de l'équipe.

2. Assurance responsabilité civile et accident

Le joueur doit posséder une assurance responsabilité civile et accident, car le HC Bernex-Flames décline toute responsabilité en cas d'accident.

3. Moyen de communication

Toutes informations sont transmises par le biais de (www.sporteasy.net).

4. Profil du joueur (www.sporteasy.net)

Les informations ci-dessous du joueur doivent être tenues à jour. Certaines informations peuvent être modifiées par le Comité en cas de besoin.

- -Poste
- -N° de maillot (si déjà en sa possession)
- -E-mail
- -Téléphone mobile
- -Taille (cm)
- -Poids approximatif (kg)



5. Absence de longue durée ou vacances

Pour ne pas être convoqué et s'excuser de manière anticipée, le joueur absent plus d'une semaine doit inclure cette période sur le site (www.sporteasy.net) sous la rubrique "Blessé ou indisponible ?"

Nouvelle indisponibilité

Du (inclus) *

Au (inclus) *

Blessé ?

Motif

Annuler Valider

6. Événement

Chaque événement : entraînement, match, etc. est inséré sur le site (www.sporteasy.net) par un membre du Comité. Toutes les informations nécessaires sont communiquées : date, lieu, heure du rendez-vous, heure du début et de fin de la disposition de la glace, etc.

7. Equipement

7.1. L'équipement obligatoire pour un jour de champ est le suivant :

- -gourde
- -patins
- -jambières
- -culotte
- -gants
- -casque
- -crosse



7.2. L'équipement obligatoire pour un goalie est le suivant :

- -gourde
- -patins
- -jambières
- -coquille
- -culotte
- -bloqueur
- -mitaine
- -plastron
- -masque avec protection intégrale
- -crosse

8. Fair-play

8.1. Le joueur doit s'adapter au niveau du joueur opposé lors d'un 1 contre 1.

8.2. La mise en échec est interdite

8.3. Le tir frappé est interdit si des joueurs se trouvent sur la trajectoire

9. Comportement

Le membre actif doit avoir une attitude positive envers chaque membre et doit respecter les décisions prises par des membres du Comité ainsi que des coaches.

10. Matériel

Le matériel est disposé dans une armoire fermée à clé se trouvant vers les vestiaires. Les membres du Comité et le coach y ont accès.

11. Entraînements

Les entraînements* sont les :

- **lundis de 19:00 à 21:00 (rendez-vous à 19:10)**
- **jeudis de 20:30 à 22:00 (rendez-vous à 20:10)**

*peuvent être modifiés par la Commune de Bernex

11.1. Le joueur doit répondre à la convocation au minimum 3 jours avant l'entraînement.

11.2. Un joueur non excusé ou n'ayant pas répondu à la convocation ne sera pas sélectionné pour le prochain match.



11.3. Les coaches choisiront à tour de rôle des joueurs pour mettre en place le matériel et le ranger.

11.4. L'entraînement est sous la responsabilité des coaches ou un membre du Comité

11.5. Un entraînement peut être annulé pour les raisons suivantes :

- Manifestation organisée par la Mairie de Bernex
- Conditions météorologiques (La décision sera communiquée au minimum 1 heure avant par le biais du site (www.sporteasy.net)).
- Match amical organisé

11.6. Le joueur de champ et le goalie doivent être vêtus du maillot du HC Bernex – Flames.

12. Matches

12.1. Le joueur doit obligatoirement répondre à la convocation au minimum 14 jours avant le match pour permettre aux coaches une préparation optimale.

12.2. La sélection du joueur sera effectuée prioritairement en fonction de son assiduité aux entraînements.

12.3. Un joueur du HC Bernex-Flames ne peut pas jouer contre son équipe lorsque le HC Bernex-Flames joue à domicile ou lorsque le HC Bernex-Flames participe à la location de la glace. Une demande de dérogation doit être soumise par e-mail à l'adresse (comite@hcbernex.ch) 1 semaine avant le match.

12.4. En cas d'empêchement, le joueur doit modifier sa présence en conséquence le plus rapidement que possible.

12.5. Si le joueur a un empêchement le jour du match, il doit envoyer un e-mail à l'adresse comite@hcbernex.ch et modifier sa présence en conséquence sur le site (www.sporteasy.net)

12.6. Un joueur non excusé ou non inscrit ne sera pas sélectionné pour les 2 prochains matches.

12.7. Le match est sous la responsabilité des coaches ou un membre du Comité.

12.8. Le jeu de maillot utilisé sera communiqué par un membre du Comité lors de la convocation. Le joueur doit être vêtu du maillot et des bas (goalie excepté) du HC Bernex - Flames.